



PROCÈS-VERBAL

30^e Assemblée générale du CREDAF

Abidjan – Côte d'Ivoire
19 mai 2014

La 30^e Assemblée générale du CREDAF (Centre de Rencontres et d'Etudes des Dirigeants des Administrations Fiscales) s'est tenue à Abidjan (République de Côte d'Ivoire) le lundi 19 mai 2014.

Le **Cambodge**, **Djibouti**, le **Tchad**, la République démocratique de **Sao Tomé-et-Principe** et la **Tunisie** n'ont pas été en mesure de prendre part aux travaux de cette assemblée.

Vingt-cinq pays ont donc été représentés :

- l'**Algérie**, par M. Djamel HANNICHE,
- la **Belgique**, par M. Philippe JAQUIJ,
- le **Bénin**, par Mme Mariama SOUMANOU BABA-MOUSSA,
- le **Burkina Faso**, par M. Paoua-N'songo Paul NIKIEMA,
- le **Burundi**, par M. Domitien NDIHOKUBWAYO,
- le **Cameroun**, par M. Nkepan Philip PENANJE,
- le **Canada**, par Mme Guylaine ROBERT,
- l'**Union des Comores**, par M. Assoumani OUSSEINI,
- le **Congo**, par M. Antoine NGAKOSSO,
- la **Côte d'Ivoire**, par M. Kouakou Pascal ABINAN,
- la **France**, par Mme Josiane LANTERI,
- le **Gabon**, par M. Martin ESSANGUI OBAME,
- la **Guinée**, par M. Amadou Oury BAH,
- la **Guinée-Bissau**, par M. Leonel Infamara MANE,
- **Haïti**, par M. Miradin MORLAN,
- le **Liban**, par M. Mounir BARDAWIL,
- **Madagascar**, par M. William Marie Joseph RASOANAIVO,
- le **Mali**, par M. Mamadou Mankan SAMAKE,
- le **Maroc**, par M. Abdelhaq CHEIKH,
- la **Mauritanie**, par M. Souleymane Sidi Mohamed EL HAIBA,
- le **Niger**, par M. Hamma HAMADOU,
- la **République Centrafricaine**, par M. Mathurin RAMADANE,
- la **République Démocratique du Congo**, par M. Jean Marie M'BOKO DJ'ANDIMA,
- le **Sénégal**, par Mme Seynabou NIANG THIAM,
- le **Togo**, par M. Esso Wavana ADOYI.

Sont également présents :

- **M. Gilles BERTEAU**, Secrétaire général du CREDAF,
- **M. Laurent ROUSSEAU**, Commissaire aux Comptes du CREDAF,
- **Mme Isabelle GODARD**, Chargée de Mission du CREDAF
- **Mlle Stéphanie PHILIPPE**, Chargée de Mission du CREDAF.

La liste de présence à l'Assemblée générale est jointe en annexe 1.

Le Président du CREDAF, M. Antoine NGAKOSSO, Directeur général des Impôts et des Domaines du Congo, ouvre la séance à 11h10 en invitant les membres de l'assemblée à observer une minute de silence en mémoire de M. Carlos SIX, Administrateur général de la Fiscalité du Service public fédéral Finances de Belgique, disparu le 6 mai 2014.

Le Président constate que le quorum du tiers des membres du CREDAF présents ou représentés est atteint, afin que l'Assemblée générale puisse valablement délibérer.

Il remercie, au nom des pays membres du CREDAF, le Directeur général des Impôts de Côte d'Ivoire d'accueillir le 29^e colloque international et la 30^e Assemblée générale du CREDAF.

Il remercie également les participants à l'Assemblée générale de leur présence et regrette l'absence de cinq pays membres du CREDAF.

Le Président félicite les nouveaux responsables des administrations fiscales des pays membres nommés depuis la dernière Assemblée générale du CREDAF :

- M. Modeste MOPA, Directeur général des Impôts du Cameroun,
- M. Mohamed-Kader ABDOULKADER, Directeur général des Impôts de Djibouti,
- M. Andral JOSEPH, Directeur général des Impôts d'Haïti,
- M. Sidima DIENTA, Directeur général des Impôts du Mali,
- M. Hamma HAMADOU, Directeur général des Impôts du Niger,
- M. Mathurin RAMADANE, Directeur général des Impôts de République Centrafricaine,
- Mme Seynabou NIANG THIAM, Directeur général des Impôts et des Domaines du Sénégal,
- M. Abdoulaye TAHIRO DABOU, Directeur général des Impôts du Tchad,
- M. Eso Wavana ADOYI, Commissaire des Impôts du Togo.

Le Président demande au Secrétaire général de procéder à la lecture de l'ordre du jour, et aux membres de l'assemblée de formuler leurs observations sur l'ordre du jour qui leur a été préalablement adressé.

Aucune observation n'étant formulée par les membres de l'assemblée sur l'ordre du jour proposé, le **Secrétaire général** en fait la lecture :

- en préambule, le **rappel des décisions prises en 2013 par l'Assemblée générale et par le Bureau**

1. Le **rapport moral** par le Président du CREDAF

2. Le **bilan de l'année 2013** par le Secrétaire général du CREDAF

2.1. L'**activité du CREDAF** en 2013

2.1.1. Les actions organisées par le CREDAF en 2013

2.1.2. Les autres missions du secrétariat général du CREDAF

2.2. Le **rapport financier** 2013

2.2.1. La situation financière au 31/12/2013

2.2.2. L'exécution budgétaire 2013

2.2.3. Le rapport du Commissaire aux Comptes

3. Les **perspectives de travail pour 2014**

3.1. Le **projet de programme** d'activité

3.2. Les **actions menées au premier quadrimestre**

4. Les **prévisions budgétaires 2014**

4.1. Le **budget prévisionnel**

5. La **Révision du barème des cotisations**

5.1. Rappel

5.2. Actualisation des données et conséquences

5.3. Révision du barème : rappel de la problématique

5.4. Propositions

6. Les **Questions diverses**

6.1. Projet de protocole de partenariat avec l'OCDE

6.2. Perspectives de partenariat avec le PNUD, Pôle de Dakar

7. Les **questions statutaires**

7.1. L'élection du Secrétaire général

7.2. La désignation du Commissaire aux Comptes

7.3. La désignation des pays organisateurs des prochains colloques

7.4. L'élection du nouveau Bureau exécutif

7.5. La prochaine réunion de Bureau exécutif

Le Secrétaire général informe le Président qu'aucun point supplémentaire n'a été soulevé et qu'il n'a reçu aucune question de la part des membres du CREDAF. En l'absence d'observation de l'assemblée, le **Président** note que l'ordre du jour est adopté.

A la demande du Président, le **Secrétaire général** rappelle les règles régissant l'assemblée :

- les décisions et les résolutions de l'Assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des membres présents ;
- les pays membres empêchés peuvent être représentés par un mandataire de leur choix, expressément désigné dans un pouvoir rédigé sur papier libre et adressé au secrétariat général avant l'ouverture de la séance ;
- les votes se font à main levée, sauf décision contraire ;
- l'Assemblée générale 2014 procèdera à l'élection du Président, du Vice-président et des cinq Administrateurs qui composeront le nouveau Bureau exécutif du CREDAF ;
- les travaux du 29^e colloque seront dirigés par le Bureau exécutif nouvellement désigné.

M. Hamma HAMADOU (Niger) soulève une question sur le choix du déroulement de l'ordre du jour, et l'articulation entre les questions diverses placées avant les questions statutaires.

Le **Secrétaire général** indique qu'il s'agit d'une tradition dans le déroulement des réunions de l'Assemblée générale.

Le **Président** demande au Secrétaire général de rappeler en préambule les décisions prises en 2013 par l'Assemblée générale et le Bureau exécutif.

Préambule.

Le **Secrétaire général** rappelle les décisions prises en 2013 par l'Assemblée générale et le Bureau exécutif :

par l'Assemblée générale :

- le quitus donné au Trésorier pour la gestion financière de l'année 2012, et l'approbation des comptes de l'exercice 2012 ;
- l'approbation du programme d'activités pour 2013 ;
- l'approbation du budget pour 2013, y compris le prélèvement sur les réserves ;
- l'approbation de l'augmentation de la cotisation du Sénégal, du Burkina Faso et de la Guinée-Bissau avec effet au 1^{er} janvier 2014 ;

- le renvoi au Bureau exécutif de la décision d'une révision du barème des cotisations ;
- l'organisation du colloque 2014 par la Côte d'Ivoire, du colloque 2016 par le Gabon et du colloque 2017 par la République Démocratique du Congo.

par le Bureau exécutif :

- le choix du thème du colloque de 2014 ;
- l'élaboration du programme d'activité prévisionnel pour 2014 à proposer à l'Assemblée générale ;
- la proposition de révision des cotisations à soumettre à l'Assemblée générale d'Abidjan.

Le **Président** remercie le Secrétaire général et aborde le premier point de l'ordre du jour en procédant à la lecture du rapport moral de l'année 2013 (cf. annexe 2).

1. Le Rapport moral (cf. annexe 2).

2. Le bilan de l'année 2013.

2.1. L'activité du CREDAF 2013.

2.1.1. Les actions organisées par le CREDAF.

Le **Secrétaire général** dresse le bilan des actions mises en place en 2013, conformément aux décisions des instances dirigeantes du CREDAF, et organisées en étroite collaboration avec les administrations fiscales des pays d'accueil.

2.1.1.1. L'Assemblée générale et le colloque annuel à Brazzaville (Congo).

Il rappelle que l'Assemblée générale s'est tenue le 27 mai 2013 sous la présidence de M. Mounir BARDAWIL (représentant M. Alain BIFANI, Directeur général des Finances du Liban), en présence de 25 pays membres du CREDAF. Un nouveau Bureau exécutif a été élu et M. Antoine NGAKOSSO, Directeur général des Impôts et des Domaines du Congo, a pris la présidence du CREDAF.

Les travaux du colloque se sont déroulés du 27 au 30 mai 2013 en présence de 103 participants réunis autour du sujet de la fiscalité internationale. Il note que l'organisation des travaux a été modifiée par rapport aux années précédentes, pour permettre d'approfondir le sujet en bénéficiant de l'expérience d'un plus grand nombre d'intervenants.

2.1.1.2. Trois séminaires des directeurs.

- Un premier séminaire s'est déroulé en Haïti du 20 au 22 mars 2013 sur le thème de la fraude fiscale internationale.

Ce séminaire s'est proposé d'aider les pays membres du CREDAF dans le renforcement de leurs capacités et de leur expertise dans la lutte contre la fraude fiscale internationale. Les travaux se sont articulés autour de quatre sous-thèmes : la détection de la fraude, le contrôle et la lutte contre la fraude, la sanction de la fraude et l'organisation optimale pour lutter contre la fraude.

Il a réuni 32 participants issus de 13 pays membres.

Le Secrétaire général note que c'était la première fois que le CREDAF organisait une action en Haïti, où l'accueil a été particulièrement chaleureux.

- Un deuxième séminaire s'est tenu au Togo du 1^{er} au 3 juillet 2013 sur le thème de la gestion des ressources humaines.

Le thème étant très vaste, quatre axes de travail ont été retenus : le recrutement, la formation professionnelle, l'évaluation professionnelle, l'organisation et les attributions des services de ressources humaines.

49 participants issus de 14 pays membres ont pris part aux travaux.

- Le troisième séminaire a été accueilli par la Belgique du 7 au 9 octobre 2013 sur la fiscalité des industries extractives.

Cette question est d'une importance majeure pour les pays membres du CREDAF au regard des sommes en jeu en matière d'investissement pour les entreprises et de recettes pour les États. C'est pourquoi, afin de couvrir au mieux la problématique et de répondre aux attentes des participants, l'organisation habituelle des séminaires a été adaptée. Ceci a permis à des experts externes au CREDAF d'intervenir sur des points précis en complément des deux animateurs (notamment un ingénieur des Mines de Paris, un expert de l'IBFD, un expert de l'OCDE, le coordonnateur national de l'ITIE pour le Togo).

Quatre thématiques ont été retenues pour les travaux en ateliers : l'activité extractive, le cadre fiscal et organisationnel, le contrôle des sociétés minières et pétrolières, et les limites des dispositifs actuels et les axes d'amélioration.

Le séminaire a connu un succès particulier avec la participation de 56 délégués de 22 pays membres du CREDAF.

Le Secrétaire général souligne que l'accueil réservé aux participants par M. Carlos SIX, Administrateur général de la Fiscalité du Service public fédéral Finances de Belgique, a grandement contribué au bon déroulement des travaux.

2.1.1.3. Deux groupes de travail.

- La deuxième réunion du groupe de travail chargé d'élaborer un guide sur les pré-requis à l'informatisation s'est tenue au Gabon, du 4 au 6 février 2013.

L'informatisation représentant un levier permettant à l'administration fiscale d'atteindre ses objectifs stratégiques, l'Assemblée générale de 2012 a confié à un groupe de travail la mission d'élaborer un guide méthodologique d'aide à la définition des pré-requis et des besoins fonctionnels en vue de l'informatisation.

La première réunion du groupe avait eu lieu en Mauritanie en décembre 2012. Les travaux de Libreville ont permis de mener la réflexion à son terme et de finaliser le guide qui a été présenté au colloque de Brazzaville le 30 mai 2013.

- La première réunion du groupe de travail chargé d'élaborer un guide sur la mise en œuvre des conventions fiscales a été organisée en Algérie du 16 au 18 décembre 2013.

Les pays membres ont exprimé les difficultés qu'ils rencontrent dans le suivi et la mise en œuvre des dispositifs inclus dans les conventions fiscales internationales. L'Assemblée générale de Brazzaville a donc décidé d'élaborer un guide méthodologique afin de les accompagner dans ces processus.

Cette première réunion a permis de finaliser et valider le plan détaillé du guide et de définir le contenu des parties principales.

2.1.1.4. Un séminaire de formation de formateurs.

Ce séminaire s'est déroulé au Canada du 9 au 12 septembre 2013 afin d'accompagner l'appropriation du guide sur les pré-requis à l'informatisation et la démarche proposée.

Les animatrices du séminaire ont mis en lumière les enjeux et les risques présentés par un projet d'informatisation et diffusé les conseils nécessaires à la réussite de cette entreprise. La formation a donné aux participants le matériel nécessaire pour une déclinaison en local de la démarche adaptée au contexte de l'administration fiscale des différents pays. Une mallette pédagogique dématérialisée a été remise à chaque participant à l'issue du séminaire.

Organisé en collaboration avec l'Agence du Revenu du Canada, représentée par M. Gabriel CAPONI, Sous-Commissaire, et Revenu Québec, représenté par Mme Carole IMBEAULT, Vice-présidente et Directrice

générale des Entreprises, le séminaire s'est déroulé dans d'excellentes conditions. En marge du séminaire, les participants ont été invités à visiter un centre de traitement de masse et ont présenté un projet informatique emblématique, le projet RESTO.

2.1.2. Les autres missions du secrétariat général du CREDAF.

Au cours de l'année 2013, les membres du secrétariat général ont participé à plusieurs événements internationaux organisés par des institutions partenaires, auprès desquels ils ont représenté le CREDAF. Chaque mission a fait l'objet d'un compte rendu publié en « actualité » sur le site du CREDAF :

- en mars, la participation au Forum mondial sur les prix de transfert, à Paris, en France ;
- en mars également, la participation à l'Assemblée générale du CIAT, à Buenos Aires, en Argentine ;
- en juin, l'Assemblée générale de l'IOTA, à Bern, en Suisse ;
- en septembre, la participation au Forum sur les prix de transfert, à Paris, en France ;
- en octobre, la participation à la réunion tenue à Séoul, en Corée du Sud, du Groupe consultatif pour la coopération avec les économies partenaires et du Groupe de travail sur la fiscalité et le développement ;
- en octobre également, un séminaire organisé par l'UEMOA sur l'utilisation abusive des conventions fiscales, en partenariat entre le CREDAF et l'OCDE pour animer le programme ;
- en novembre, la participation au Forum mondial pour la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, à Djakarta, en Indonésie ;
- en décembre, la participation à un séminaire sur la fiscalité des industries extractives organisée par le METAC à Beyrouth, au Liban.

Par ailleurs, ont également eu lieu :

- le 24 juin : la réunion du Bureau exécutif à Paris, en France ;
- l'accueil à Paris des animateurs dans le cadre des réunions préparatoires pour la mise en place des actions organisées par le secrétariat général (séminaires et groupes de travail) ;
- la participation à plusieurs réunions avec le Commissaire aux Comptes du CREDAF ;
- l'accueil des représentants des administrations fiscales des pays membres du CREDAF lors de leur passage à Paris.

Le **Président** remercie le Secrétaire général pour la présentation du rapport d'activité et appelle les observations des membres de l'assemblée.

M. Paoua-N'Songo Paul NIKIEMA (Burkina Faso) s'interroge de ne pas voir apparaître la réunion du groupe de travail qui s'est tenue à Ouagadougou en février dernier. Le **Secrétaire général** précise qu'il s'agit d'une action tenue sur l'année 2014.

En l'absence de remarque supplémentaire, le **Président** invite le Secrétaire général à détailler le rapport financier de l'année 2013.

2.2. Le rapport financier 2013.

Le **Secrétaire général** rappelle tout d'abord que ne figurent pas dans les dépenses du CREDAF la rémunération des trois agents mis à la disposition par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) de la France, ni les dépenses liées au siège social prises en charge par la DGFIP de la France (locaux, téléphone fixe, reprographie...).

2.2.1. La situation financière au 31 décembre 2013.

Le Secrétaire général présente la situation "patrimoniale" (comptes de trésorerie et réserves) du CREDAF au 31 décembre 2013 et au 31 décembre 2012 et 2011 :

Situation au			
ACTIF	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
<i>1- Comptes de trésorerie</i>			
Compte bancaire	3 212,77	64 729,65	912,45
Compte espèces	225,34	351,65	1 180,93
Livret A	77 389,86	12 189,41	51 417,77
Devises (CAD)			24 127,95
Total 1	80 827,97	77 270,71	77 639,10
<i>2- Comptes de placement</i>			
Titres (valeur moyenne d'achat)	177 831,66	153 349,24	153 349,24
Liquidités			
Total 2	177 831,66	153 349,24	153 349,24
Total actif (1+2)	258 659,63	230 619,95	230 988,34
PASSIF	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013
<i>Cartes de crédit</i>	132,12	0	10 010,88
Total passif	132,12	0	10 010,88
Situation patrimoniale au 31/12 (Actif - Passif)	258 527,51	230 619,95	220 977,46

Il précise qu'une ligne « cartes de crédit » apparaît au passif, du fait de l'utilisation de cartes bancaires à débit différé.

Le **Président** le remercie et appelle les membres de l'assemblée à présenter leurs observations sur la situation patrimoniale du CREDAF au 31 décembre 2013.

En l'absence d'observation, il redonne la parole au Secrétaire général pour la présentation de l'exécution budgétaire de l'année 2013.

2.2.2 L'exécution budgétaire 2013.

Le tableau présenté ci-dessous détaille les différents postes du budget 2013. Il permet de comparer les montants des recettes et des dépenses prévisionnelles avec les sommes effectivement perçues ou dépensées.

Le **Secrétaire général** précise que l'exécution budgétaire apparaît en colonne 2 et que les prévisions sont indiquées en colonne 4 (elles correspondent au budget voté par l'Assemblée générale de Brazzaville).

RECETTES	EXECUTION 2013	EXECUTION 2013 hors AIST	PREVISIONS 2013	Ecart/prévisions
1. Recettes attendues				
11. Cotisations de l'année	64 604,75	64 604,75	86 500	-21 895
13. Contributions de l'année	50 000,00	50 000,00	65 000	-15 000
Total 1	114 604,75	114 604,75	151 500	-36 895
2. Revenus de placement				
21. Profit sur cession de valeurs mobilières				0,00
22 Dividendes	2 923,00	2 923,00	2 500	423
Total 2	2 923,00	2 923,00	2 500,00	423,00
3. Recettes "exceptionnelles"				
31. Remboursement de frais				0,00
32. Avance de cotisations	28 255,61	28 255,61		28 256
33. Arriérés de cotisations	24 500,00	24 500,00	13 500	11 000
34 Autres recettes			5000	-5 000,00
35 Remboursement AIST	2 200,00			0,00
36 Prélèvement réserve			33 800	-33 800
Total 3	54 955,61	52 755,61	52 300	456
Total recettes (1 à 3)	172 483,36	170 283,36	206 300	-36 017
DEPENSES				
1. Investissement				
11. Locaux				0,00
12. Informatique	1 421,00	932,75	2 000	-1 067
13. Matériel	574,90	489,03	500	-11
14. Mobilier				0,00
Total 1	1 995,90	1 421,78	2 500	-1 078
2. Fonctionnement				
21. Frais actions (colloques, séminaires, GT)				
Séminaires	74 104,45	74 104,45	87 000	-12 896
Groupes de travail	22 923,14	22 923,14	22 000	923
Colloques	27 279,20	27 279,20	33 000	-5 721
Formation de formateurs	20 933,35	20 847,15	23 000	-2 153
Autres événements internationaux	11 400,26	11 400,26	16 000	-4 600
Total 21	156 640,40	156 554,20	181 000	-24 446
22. Frais de gestion				
Télécommunications	3 037,04	1 993,35	2 300	-307
Pharmacie	261,79	171,84	200	-28,16
Petit matériel	208,37	136,77	100	36,77
Informatique	5 635,84	3 904,43	5000	-1 095,57
Fournitures de bureau	793,42	520,80	500	20,80
Entretien	6,85	4,50		4,50
Documentation, impression	2 172,90	1 469,25	2 000	-531
Cadeaux	46,00	30,19	100	-70
Total 22	12 162,21	8 231,13	10 200	-1 969
23. Secrétariat exécutif				
Indemnités et déplacements	3 597,20	3 573,29		
Autres dépenses	1 302,90	1 297,75	5 000	-129
Missions. Réceptions	659,48	580,21	1 000	-420
Frais de transport	4 508,75		5 000	
Total 23	10 068,33	5 451,24	11 000	-5 549
24. Membres du CREDAF				
Transports			100	-100
Missions. Réceptions	134,20	117,36	500	-383
Total 24	134,20	117,36	600	-482,64
25. Frais bancaires				
Commissions / Frais de change	673,88	673,88	650	24
Autres frais bancaires	450,93	450,93	350	100,93
Total 25	1 124,81	1 124,81	1 000	125
Total 2	180 129,95	171 478,75	203 800,00	-32 321,25
Total dépenses (1 et 2)	182 125,85	172 900,53	206 300,00	-33 399,47
RESULTAT	-9 642,49	-2 617,17	0,00	-2 617,17

Le Secrétaire général apporte les précisions suivantes :

2.2.2.1. Les recettes.

Cotisations et contributions attendues.

Au 31 décembre 2013, 24 pays étaient à jour dans le règlement de leur cotisation (25 au jour de la rédaction du document préparatoire à l'Assemblée générale, un pays ayant régularisé en février 2014).

Parmi les 6 pays en retard au 31/12 :

- 1 l'était pour 6 années, soit un montant dû de 15 000 € ;
- 1 l'était pour 3 années, soit un montant dû de 10 000 € ;
- 3 l'étaient pour 2 années, soit un montant total dû de 19 000 € ;
- 1 l'était pour 1 année, soit un montant dû de 3 000 €.

La situation des arriérés de paiement des cotisations, qui s'était dégradée significativement en 2012 (54 601,56 € pour 22 338,92 € au 31/12/11), s'est améliorée en 2013, le montant des arriérés s'établissant à 47 000 € (44 000 € à la date de rédaction du document préparatoire à l'Assemblée générale). Le Secrétaire général note toutefois que ce montant reste élevé.

Il indique qu'il a entrepris des démarches auprès des deux pays les plus en retard, dont il a rencontré les deux Directeurs généraux et avec lesquels il a échangé des courriers. Pour le membre qui présente l'arriéré le plus élevé, l'origine se trouve dans une situation politique très difficile du pays pendant plusieurs années. La stabilité retrouvée devrait permettre de régulariser au moins une partie de la somme due. Les cotisations 2013 et 2014 ont d'ailleurs été payées en début d'année. Le second pays concerné (montant dû 10 000 €) a fait état d'importantes difficultés de trésorerie mais le Directeur général a affirmé sa volonté de régulariser la situation.

Le Secrétaire général précise enfin que les retards de versement des cotisations des 4 autres pays sont conjoncturels (changement de Directeur général, de Ministre...) et devraient être régularisés rapidement, très probablement en 2014.

Recettes exceptionnelles.

Au 31 décembre 2013, 3 pays avaient déjà versé la cotisation 2014.

En 2013, grâce à l'action menée, 6 pays ont régularisé des retards de cotisation pour un montant total de 24 500 €.

La ligne 35 « remboursement AIST » correspond à une avance sur le remboursement par l'AIST des dépenses de secrétariat communes aux deux associations, selon la clé de répartition.

2.2.2.2. Les dépenses.

Le Secrétaire général rappelle que, depuis que le secrétariat général du CREDAF et celui de l'AIST sont assurés par une même équipe (juin 2011), certaines dépenses de fonctionnement et d'investissement sont communes aux deux associations.

Conformément à la décision du Bureau exécutif en sa réunion du 29 juin 2012, un état de répartition des dépenses communes a été établi par le Secrétaire général et soumis à la validation des Commissaires aux Comptes de l'AIST et du CREDAF.

Le montant des dépenses n'ayant pas pu être calculé avant la fin de l'exercice budgétaire, une avance de 2 200 € a été demandée à l'AIST (comptabilisée en « recettes exceptionnelles »). Au jour de la tenue de l'assemblée, le montant définitif à refacturer à l'AIST s'élève à 4 711,77 €. Le solde, 2 511,87 €, a été facturé à l'AIST qui a réglé la somme.

Les montants qui sont commentés ci-après sont ceux qui figurent dans la colonne « exécution 2013 hors AIST », afin de rendre cohérent leur rapprochement avec les prévisions budgétaires relevant de l'activité du CREDAF.

Investissement :

Un ordinateur fixe a été remplacé et un ordinateur portable supplémentaire a été acquis, pour un montant total de 1 421 €.

Les dépenses liées à l'abonnement du site d'inscription en ligne, qui figuraient à cette rubrique en 2012, ont été portées à la ligne 22-Informatique, s'agissant de frais de fonctionnement.

Fonctionnement :

Les frais de colloque et de séminaires représentent l'essentiel (91,3 %) des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses sont en progression de 6,6 %, en raison principalement de l'augmentation du poste « événements internationaux », le nombre d'événements auquel le secrétariat général a participé étant en nette augmentation.

Le Secrétaire général signale les dépenses relatives à la participation du secrétariat général à d'autres événements internationaux (2 017,75 €) : conférence technique du CIAT à Amsterdam et Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à Cape Town (hors billet d'avion financé exceptionnellement par la DGFIP pour ce dernier événement).

Il rappelle que les dispositions de prise en charge financière des participants aux séminaires par le CREDAF, qui finance 4 nuitées en pension complète depuis 2006, ont été appliquées à toutes les actions organisées en 2013.

Les frais de gestion s'élèvent à 8 231,13 € (5 900,79 € en 2012). L'augmentation sensible provient essentiellement de la comptabilisation dans cette rubrique des frais d'abonnement au site d'inscription en ligne précédemment portés à la ligne investissement/informatique.

Le Secrétaire général rappelle également l'importante contribution de la Direction générale des Finances publiques de la France qui prend en charge une partie substantielle du montant réel des postes « télécommunications » et « documentation et impression ».

Le secrétariat général :

Les dépenses du secrétariat général (indemnités, remboursements forfaitaires...) sont au même niveau que l'an passé, en légère baisse. Le Secrétaire général rappelle que ses frais de transport (4 508,75 €) sont remboursés par la DGFIP de la France.

2.2.2.3. Le solde budgétaire.

Le solde budgétaire s'établit à - 9 642,49 €. Le solde corrigé des dépenses remboursées (AIST, frais de TGV du Secrétaire général...) est de - 2 617,17 € et se révèle inférieur à la prévision, l'Assemblée générale de Brazzaville ayant autorisé un prélèvement de 33 800 € dans les réserves pour équilibrer le budget prévisionnel.

Le **Président** remercie le Secrétaire général pour son bilan. Il relève toutefois que certains pays restent reliquataires dans le paiement de leurs cotisations. Il demande au Secrétaire général de désigner nominativement les pays concernés, pour des raisons de transparence, et que les motifs des retards de paiement soient également avancés.

Le **Secrétaire général** indique que les pays concernés sont :

- la Guinée-Bissau, dont les retards de paiement s'expliquent par la situation politique extrêmement difficile que le pays a connue ces dernières années ;
- Sao Tome-et-Principe, dont les retards de paiement s'expliquent par les difficultés financières rencontrées par le pays ;
- le Cameroun, qui a connu un changement de Directeur général, mais dont le nouveau Directeur a pris les mesures pour régulariser la situation, voire payer plusieurs années d'avance, le principe du paiement annuel relevant d'une procédure compliquée ;
- les Comores et Haïti, pour des raisons techniques purement conjoncturelles ;
- la République Centrafricaine, dont la situation politique explique les retards de paiement.

Le **Président** le remercie pour ces éléments et appelle les membres de l'assemblée à formuler leurs observations sur l'exécution budgétaire de l'année 2013.

M. Souleymane Sidi Mohamed EL HAIBA (Mauritanie) souligne qu'il peut être indélicat de désigner nominativement les pays qui ne sont pas à jour du paiement de leur cotisation.

M. Leonel Infamara MANE (Guinée-Bissau) indique alors que les retards de paiement sont effectivement dus à l'instabilité politique du pays, mais que la Guinée-Bissau a la volonté de régulariser au plus vite la situation.

Le **Secrétaire général** précise que la Guinée-Bissau est effectivement en voie de régulariser sa situation.

M. Miradin MORLAN (Haïti) va dans le même sens en précisant que le règlement des arriérés de cotisation du pays est sa priorité.

M. Nkepang Philip PENANJE (Cameroun) sollicite le détail des arriérés de cotisation du pays.

Le **Secrétaire général** lui indique que le Cameroun présente deux années de retard dans le paiement de ses cotisations pour un total de 8 000 € et que la cotisation de l'année 2014 doit être versée pour un montant de 4 000 €.

Mme Seynabou NIANG THIAM (Sénégal) rappelle que les retards dans le paiement des cotisations risquent de freiner les actions du CREDAF. Elle demande quels sont les moyens de recouvrement dont dispose le secrétariat général et s'il est envisageable de faire jouer la solidarité entre pays. En effet, les autres pays pourraient-ils pallier le défaut de paiement des cotisations lorsqu'un pays connaît des difficultés.

Mme Mariama SOUMANOU BABA-MOUSSA (Bénin) marque sa préférence pour la transparence sur les retardataires dans le paiement des cotisations. Elle estime que cela permettrait, en outre, de mettre en œuvre la solidarité évoquée par Mme NIANG THIAM. Par ailleurs, elle suggère de faire figurer un commentaire dans le rapport financier sur la contribution financière indirecte qu'apportent au CREDAF les pays qui accueillent des actions. En effet, les frais engagés représentent des efforts budgétaires conséquents en plus des cotisations versées.

Le **Secrétaire général** répond que les moyens de recouvrement ne soulèvent pas d'inquiétude car les difficultés de règlement rencontrées par les pays sont conjoncturelles et qu'ils régularisent les arriérés dès qu'ils le peuvent. Sur le fait de faire apparaître le montant de l'engagement budgétaire des pays qui accueillent les actions du CREDAF, cela semble difficile, le secrétariat général ne disposant pas de ces informations et le montant des dépenses engagées relevant de la décision de chaque pays et étant à leur discrétion.

M. Hamma HAMADOU (Niger) soulève la question des trois pays qui apportent des contributions au CREDAF. Il souhaite connaître le montant de ces contributions et s'inquiète du fait que ces pays pourraient se trouver dans l'impossibilité de maintenir leurs contributions à ce niveau.

Le **Secrétaire général** lui indique que le montant des contributions apparaît dans le document préparatoire à l'Assemblée générale et représente au total environ 55 000 € (en fonction du taux de conversion du dollar canadien).

Le **Président** remercie les membres de l'assemblée pour leurs interventions et le Secrétaire général pour l'éclairage apporté. Il propose de passer à l'examen du point suivant de l'ordre du jour et demande au Commissaire aux Comptes de présenter son rapport.

2.2.3 Le rapport du Commissaire aux Comptes.

M. Laurent ROUSSEAU, Commissaire aux Comptes du CREDAF, prend la parole afin de présenter son rapport sur l'exercice comptable 2013 (cf. annexe 3).

Il rappelle dans un premier temps les faits suivants :

- d'une part, le CREDAF est une association à caractère international, constituée le 13 mai 1982 à Yaoundé (Cameroun), dont l'organisation et le fonctionnement sont actuellement définis par les statuts et le règlement intérieur tels que modifiés en mai 2006 ;

- d'autre part, il a été nommé Commissaire aux Comptes du CREDAF par une décision prise le 16 mai 2011, à Oran (Algérie), par l'Assemblée générale.

En exécution de cette mission, le Commissaire aux Comptes présente le rapport relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels du CREDAF ;
- les vérifications et les informations spécifiques auxquelles il a procédé.

Il rappelle tout d'abord que les comptes annuels ont été tenus et arrêtés par le Secrétaire général du CREDAF, également Trésorier de l'Association.

Il lui appartient donc de certifier ces comptes, sur la base des audits qui ont été réalisés au cours de cinq journées sur place.

Il a effectué un audit selon les normes qui requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

A cet égard, il rappelle qu'un audit consiste à examiner les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il ajoute que cet audit consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble.

Depuis une décision prise par le Bureau exécutif du CREDAF le 17 septembre 2004, la comptabilité de l'Association est tenue selon le principe des recettes perçues et des dépenses payées (ou des « encaissements et décaissements »).

Conformément à l'article 19 du règlement intérieur, le Secrétaire général tient la comptabilité. A cet effet, ce dernier comptabilise les opérations au moyen du logiciel « Money », lequel permet de tenir le livre-journal et de centraliser les écritures.

En 2013, l'activité du CREDAF s'est soldée par un déficit comptable de 9 642,49 € (pour mémoire, le résultat comptable 2012 était déficitaire pour 26 732,24 €).

Ce résultat prend en compte des éléments qui ne trouvent pas leur fait générateur dans l'exercice 2013, à savoir des avances de cotisations encaissées sur l'exercice pour un montant de 28 255,61 € et des arriérés de cotisations pour un montant de 24 500 €. Par ailleurs, en application du principe des recettes perçues et des dépenses payées, il expose que le résultat ne tient pas compte des cotisations 2013 payées d'avance au cours des années antérieures (soit 32 487,43 €).

A la clôture de l'exercice 2013, il constate que 6 pays membres ont une dette vis-à-vis du CREDAF pour un montant total de 47 000 €, représentant le paiement total ou partiel de 16 cotisations portant sur les années 2008 à 2013.

La situation financière nette du CREDAF s'élève à 220 977,66 € au 31 décembre 2013, dont 153 349,24 € sous forme de titres de placement (il s'agit de la valeur d'achat des titres dont la valeur liquidative au 31 décembre 2013 s'élève à 163 245,26 €) et 51 417,77 € sous forme d'épargne réglementée (livret d'épargne ouvert en 2009).

Les réserves du Centre représentent environ 14 mois de fonctionnement (le calcul étant effectué sur la moyenne des dépenses payées au cours de la période 2009-2013).

Il atteste ensuite que les pièces justificatives de recettes et de dépenses ont été intégralement vérifiées et que le rapprochement bancaire a été réalisé de manière exhaustive. De même, il certifie que les espèces ont été comptées et comparées au compte « Caisse ».

Le Commissaire aux Comptes déclare que ces différents pointages n'ont pas révélé d'anomalie.

Fort de ce constat, il estime que ses contrôles fournissent une base raisonnable à la certification des comptes annuels qu'il juge réguliers, sincères et donnant une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale du CREDAF à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2013.

Il ajoute qu'il a également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Il conclut qu'il n'a pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier du Secrétaire général et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et sur les comptes annuels du CREDAF.

Le **Président** note la bonne gestion du CREDAF et le suivi rigoureux des comptes. Il remercie le Commissaire aux Comptes pour son rapport et appelle les membres de l'Assemblée générale à présenter leurs observations.

En l'absence d'observations, il invite les membres de l'assemblée à voter l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et, sur la base des documents présentés et du rapport du Commissaire aux Comptes, de donner quitus au Trésorier pour la gestion financière de l'année 2013.

Les membres de l'assemblée procèdent au vote.

Résolution n°1 :

A l'unanimité, quitus est donné au Trésorier pour la gestion financière de l'année 2013, et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 sont approuvés.

Le **Président** propose ensuite de passer à l'examen du point suivant de l'ordre du jour.

Il invite le Secrétaire général à présenter le programme d'activités pour l'année 2014 aux membres de l'Assemblée générale, après avoir souligné que ce programme a été examiné lors de la réunion du Bureau exécutif le 24 juin 2013.

3. Les perspectives de travail pour 2014.

3.1. Le projet de programme d'activité.

Le **Secrétaire général** indique que deux thèmes ont été proposés au Bureau exécutif lors de sa réunion du 24 juin 2013, pour le colloque de 2014, parmi les propositions revenant régulièrement dans les recensements faits par le secrétariat général à l'issue des événements qu'il organise : « la fiscalité locale » et « l'audit et le contrôle internes dans l'administration fiscale ». C'est ce dernier qui a été retenu.

Il rapporte que le Bureau exécutif propose à l'Assemblée générale de compléter la réflexion qui sera menée au cours du colloque d'Abidjan par un séminaire d'approfondissement, sur le thème « audit et maîtrise des risques », qui traitera le sujet de façon plus concrète et plus pratique, pour les responsables des structures en charge de ces missions.

Le Bureau propose à l'Assemblée générale d'organiser deux autres séminaires des directeurs sur des thèmes différents, choisis parmi les sujets le plus souvent demandés :

- un séminaire de formation sur « les prix de transfert » ;
- un séminaire des directeurs sur « la fiscalité locale ».

En outre, le Bureau propose à l'Assemblée générale d'organiser un séminaire de formation de formateurs consacré à l'accompagnement du guide d'aide à la mise en œuvre des conventions fiscales, afin de donner une suite concrète aux travaux du groupe d'experts du CREDAF.

Enfin, il est proposé à l'assemblée de confier l'élaboration d'un guide méthodologique d'aide à l'évaluation des dépenses fiscales au prochain groupe d'experts.

Compte tenu de la date de la réunion de l'Assemblée générale, le Secrétaire général indique que le Bureau exécutif l'a autorisé à engager les actions du premier trimestre. Ainsi, plusieurs événements se sont tenus : le séminaire de formation sur les prix de transfert, la deuxième réunion du groupe de travail

chargé d'élaborer le guide sur l'aide à la mise en œuvre des conventions fiscales, la première réunion du groupe de travail chargé d'élaborer un guide sur l'évaluation des dépenses fiscales et, enfin, une réunion d'information sur le projet BEPS de l'OCDE.

Les dates de tenue de ces actions ont été fixées en collaboration avec les pays membres qui se sont proposés lors de l'Assemblée générale de Brazzaville pour accueillir un événement en 2014. Le programme d'activités pour 2014 proposé à la validation de l'Assemblée générale est présenté dans le tableau suivant :

EVENEMENT	DATE	LIEU	THEME
Groupe de travail 2013-2014 2 ^e réunion	17-19 février	Burkina Faso	Fiscalité internationale Élaboration d'un guide sur la mise en œuvre des conventions fiscales internationales
Séminaire de formation en partenariat avec l'OCDE	10-12 mars	Sénégal	Les prix de transfert
Réunion BEPS en partenariat avec l'OCDE	25 mars	France	Consultation des pays francophones sur le plan d'action BEPS
Groupe de travail 2014 1 ^{re} réunion	14-16 avril	Maroc	Elaboration d'un guide d'aide à l'évaluation des dépenses fiscales
Assemblée générale	19 mai	Côte d'Ivoire	
Colloque	19-22 mai	Côte d'Ivoire	Audit et contrôle internes dans l'administration fiscale
Réunion du Bureau exécutif	27 juin	France	Accompagnement du guide sur la mise en œuvre des conventions fiscales internationales
Séminaire de formation de formateurs	10-12 septembre	RD Congo	Audit et maîtrise des risques
Séminaire des directeurs	22-24 septembre	Bénin	Elaboration d'un guide d'aide à l'évaluation des dépenses fiscales
Groupe de travail 2014 2 ^e réunion	20-22 octobre	Comores	La fiscalité locale
Séminaire des directeurs	8-10 décembre	Guinée	Accompagnement du guide sur la mise en œuvre des conventions fiscales internationales

Le **Président** remercie le Secrétaire général et appelle les membres de l'assemblée à formuler leurs observations quant au programme proposé.

En l'absence d'observations, il propose de passer au vote du programme d'activité pour l'année 2014.

Résolution n°2 :

Le programme d'activité 2014 est adopté à l'unanimité des membres de l'Assemblée générale.

Le **Président** invite ensuite l'assemblée à passer à l'examen du point suivant de l'ordre du jour et demande au Secrétaire général de présenter les actions menées au premier quadrimestre de l'année 2014.

3.2. Les actions menées au premier quadrimestre.

Le **Secrétaire général** indique que quatre actions se sont tenues au premier quadrimestre 2014 :

3.2.1. Un séminaire de formation sur les prix de transfert.

Compte tenu de la technicité du sujet, le Secrétaire général explique qu'il a été décidé de l'aborder sous la forme d'une formation, en alternant des exposés théoriques et des cas pratiques.

Le séminaire a été organisé à Dakar, au Sénégal, sur trois journées et demie du 10 au 13 mars 2014, en partenariat avec l'OCDE.

Les présentations théoriques ont porté sur le principe de pleine concurrence, les méthodes de détermination des prix de transfert, l'analyse de comparabilité et les services intra-groupes.

Le séminaire a réuni 47 participants issus de 22 pays. L'animation a été assurée par un inspecteur principal de la Direction générale des Finances publiques de la France et une conseillère en prix de transfert de l'OCDE.

Les participants ont plébiscité la formule, qu'ils ont jugée très adaptée au sujet, et le contenu des enseignements et des études de cas, qui ont répondu à leurs attentes. Ils ont également manifesté leur grande satisfaction à l'égard du Directeur général des Impôts et des Domaines, Mme Seynabou NIANG THIAM, pour l'accueil qui leur a été réservé. M. Amadou BA, Ministre de l'Economie et des Finances, dans le cadre d'une visite surprise, a salué les participants et rappelé son attachement profond au CREDAF.

3.2.2. La deuxième réunion du groupe de travail sur la mise en œuvre des conventions fiscales.

Cette réunion s'est déroulée à Ouagadougou, au Burkina Faso, du 17 au 19 février 2014.

Elle a permis d'examiner la première version du guide d'aide à la mise en œuvre des conventions fiscales, élaborée par les animateurs à partir des contributions transmises par les participants à l'issue de la première réunion qui a eu lieu à Alger en décembre 2013.

La version finalisée du guide sera présentée aux membres du CREDAF lors du colloque d'Abidjan.

M. Paoua-N'Songo Paul NIKIEMA, Directeur général des Impôts du Burkina Faso, qui accueillait son deuxième groupe de travail du CREDAF, a apporté tout son soutien aux membres du groupe de travail lors de leur séjour à Ouagadougou.

3.2.3. La première réunion du groupe de travail sur l'évaluation des dépenses fiscales.

La réunion s'est tenue à Rabat, au Maroc, du 14 au 16 avril 2014.

L'UEMOA et le PNUD ayant informé le secrétariat général de la mise en place d'une réflexion sur le même sujet et de la tenue d'un atelier commun en mars à Ouagadougou, dont les pays participants étaient tous membres du CREDAF, il a été décidé d'avancer la date de la première réunion du groupe de travail afin de coordonner les efforts. Ainsi, le secrétariat général a-t-il été convié à participer à l'atelier et le PNUD et l'UEMOA ont été invités à rejoindre le groupe de travail du CREDAF.

La démarche retenue pour l'élaboration du guide par le groupe de travail découle de plusieurs principes :

- un inventaire annuel des dépenses fiscales permet d'assurer la transparence budgétaire ;
- un examen des dépenses fiscales est nécessaire pour la conduite de la politique fiscale ;
- la définition d'un système de référence est une étape essentielle du processus ;
- l'estimation du coût des dépenses fiscales requiert la mise en place d'un système d'information.

La réunion de Rabat s'est attachée à définir la méthodologie après un exposé théorique des animateurs et l'étude de cas pratiques. A l'issue de la réunion, les membres du groupe de travail ont arrêté le plan détaillé du guide et se sont réparti à plusieurs la rédaction d'une première version du guide en vue de la seconde réunion qui se tiendra au Comores en octobre.

Le Secrétaire général souligne le soutien apporté par M. Abdellatif ZAGHNOUN, Directeur général des Impôts du Maroc, qui a remarquablement accueilli le groupe de travail et mis à disposition du CREDAF un expert pour coanimer les travaux. L'appui du Maroc, qui a été le premier pays francophone du continent à évaluer les dépenses fiscales et publier un rapport en annexe de la loi de finances, est très précieux.

3.2.4. Une réunion de consultation sur le projet et le plan d'action BEPS de l'OCDE.

Cette réunion s'est tenue à Paris, en France, le 25 mars 2014.

La réunion avait pour objet de présenter, aux hauts responsables des administrations fiscales francophones membres du CREDAF, le projet et le plan d'action BEPS (Base erosion and profit shifting) élaboré par l'OCDE à la demande du G20, et de recueillir les observations de ces pays.

Cette réunion était d'une importance majeure dans un contexte d'évolution rapide et de grande ampleur de la fiscalité internationale en réponse à l'extension des procédés d'évasion fiscale et de planification fiscale agressive.

Il était notamment primordial que les pays en développement, non membres de l'OCDE, puissent faire valoir auprès d'elle leurs spécificités et leurs difficultés éventuelles dans la mise en œuvre du plan d'action BEPS.

Le **Président** remercie le Secrétaire général pour la présentation de ces premières actions de l'année 2014 et l'invite à passer au point suivant de l'ordre du jour.

4. Les prévisions budgétaires 2014.

Le **Secrétaire général** indique tout d'abord que les prévisions qu'il présente correspondent au programme qui vient d'être adopté par l'Assemblée générale.

Pour faciliter l'examen du budget prévisionnel pour l'année 2014, le tableau ci-après détaille l'exécution budgétaire sur les 5 derniers exercices (rectifié des dépenses/recettes AIST).

BUDGET CREDAF	2009	2010	2011	2012	2013
RECETTES					
1. Recettes attendues					
11. Cotisations de l'année	50 851,00	55 019,76	54 998,01	50 194,54	64 604,75
12. Contributions de l'année	61 453,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00	50 000,00
Total 1	112 304,00	95 019,76	94 998,01	90 194,54	114 604,75
2. Revenus de placement					
Profit sur cession de valeurs mobilières	0,00			1 692,69	
Dividendes	2 604,00	2 374,40	2 759,18	2 194,64	2 194,64
Intérêts Livret A		863,02		799,55	728,36
Total 2	2 604,00	3 237,42	2 759,18	4 686,88	2 923,00
3. Recettes "exceptionnelles"					
31. Remboursement de frais	4 696,00	3 395,34			
32. Avance de cotisations	38 775,00	37 162,79	25 604,69	32 487,43	28 255,61
33. Arriérés de cotisations	24 200,00	23 591,23	10 528,08	6 500,00	24 500,00
34 Autres recettes	2 174,00	36 853,84	6 435,00	122,36	
35 Remboursement AIST				1 120,31	
36 Prélèvement réserve	6 475,00			26 866,34	2 617,17
Total 3	76 320,00	101 003,20	42 567,77	67 096,44	55 372,78
Total recettes (1+2+3)	191 228,00	199 260,38	140 324,96	161 977,86	172 900,53
DEPENSES					
1. Investissement					
12. Informatique	873,00	867,93	6 060,85	2 287,91	932,75
13. Matériel	0,00		520,00		489,03
14. Mobilier					
Total 1	873,00	867,93	6 580,85	2 287,91	1 421,78
2. Fonctionnement					
<u>21. Frais de colloques et séminaires</u>					
Séminaires	106 741,00	71 258,08	53 380,92	71 359,48	74 104,45
Groupes de travail	15 365,00	16 068,51	14 230,88	19 375,60	22 923,14
Colloques	31 393,00	23 333,50	25 936,34	39 203,25	27 279,20
Formation de formateurs	17 571,00	16 337,97	20 496,55	14 929,96	20 847,15
Autres événements internationaux				2 017,75	11 400,26
Total 21	171 070,00	126 998,06	114 044,69	146 886,04	156 554,20
<u>22. Frais de gestion</u>					
Télécommunications	1 905,00	1 802,99	2 430,00	2 186,00	1 993,35
Pharmacie	2,00	3,60	241,09	57,90	171,84
Petit matériel	-	15,90		55,27	136,77
Informatique	141,00	29,90	210,59	1 453,32	3 904,43
Fournitures de bureau	1 056,00	961,30	755,08	436,84	520,80
Entretien	0,00		19,90		4,50
Documentation. Impression	2 318,00	2 129,64	2 535,18	1 686,26	1 469,25
Cadeau. Publicité	0,00	228,04	390,84	25,21	30,19
Total 22	5 422,00	5 171,37	6 582,68	5 900,79	8 231,13
<u>23. Secrétariat exécutif</u>					
Indemnité et déplacements	1 720,00	1 108,00	3 648,40	4 734,93	3 573,29
Missions. Réceptions	2 010,00	2 257,96	1 550,88	935,40	1 297,75
Frais de transport			6 435,00		580,21
Total 23	3 730,00	3 365,96	11 634,28	5 670,33	5 451,24
<u>24. Membres du CREDAF</u>					
Transports	45,00	12,00	36,00		
Missions. Réceptions	223,00	237,61	421,00	279,00	117,36
Total 24	268,00	249,61	457,00	279,00	117,36
<u>25. Frais bancaires</u>					
Commissions/Frais de change	1 463,00	953,75	834,93	628,81	673,88
Autres frais bancaires	281,00	396,92	91,02	324,98	450,93
Total 25	1 744,00	1 350,67	925,95	953,79	1 124,81
26. Divers	8 121,00	56 166,68	0,00	0,00	0,00
Total 2	190 355,00	193 302,35	133 644,60	159 689,95	171 478,75
Total dépenses (1+2)	191 228,00	194 170,28	140 225,45	161 977,86	172 900,53
Résultat	0,00	5 090,10	99,51	0,00	0,00

Le tableau suivant présente le budget prévisionnel soumis à l'approbation de l'Assemblée générale :

BUDGET PREVISIONNEL 2014	
RECETTES	PREVISIONS 2014
1. Recettes attendues	
11. Cotisations de l'année	88 500
12.	
13. Contributions de l'année	63 880
Total 1	152 380
2. Revenus de placement	
21. Profit sur cession de valeurs mobilières	
22 Dividendes	2 900
Total 2	2 900,00
3. Recettes "exceptionnelles"	
31. Remboursement de frais	
32. Avance de cotisations	
33. Arriérés de cotisations	2 500
34 Autres recettes	
35 Remboursement AIST	
36 Prélèvement réserve	31 720
Total 3	34 220
Total recettes (1 à 3)	189 500
DEPENSES	
1. Investissement	
11. Locaux	
12. Informatique	1 000
13. Matériel	500
14. Mobilier	
Total 1	1 500
2. Fonctionnement	
<u>21. Frais actions (colloques, séminaires, GT)</u>	
Séminaires	82 000
Groupes de travail	27 000
Colloques	31 000
Formation de formateurs	21 000
Autres événements internationaux	12 000
<i>Total 21</i>	<i>173 000</i>
<u>22. Frais de gestion</u>	
Télécommunications	2 000
Pharmacie	200
Petit matériel	150
Informatique	4 000
Fournitures de bureau	500
Entretien	
Documentation, impression	1 500
Cadeaux	100
<i>Total 22</i>	<i>8 450</i>
<u>23. Secrétariat exécutif</u>	
Indemnités et déplacements	4 000
Missions. Réceptions	1 200
<i>Total 23</i>	<i>5 200</i>
<u>24. Membres du CREDAF</u>	
Transports	100
Missions. Réceptions	150
<i>Total 24</i>	<i>250</i>
<u>25. Frais bancaires</u>	
Commissions / Frais de change	650
Autres frais bancaires	450
<i>Total 25</i>	<i>1 100</i>
Total 2	188 000,00
Total dépenses (1 et 2)	189 500,00
RESULTAT	0,00

Pour l'appréciation du budget prévisionnel 2014, le Secrétaire général précise que les observations suivantes doivent être prises en compte :

Les recettes.

Le montant budgété comprend :

- au titre des « recettes attendues », la totalité des cotisations et contributions à encaisser au titre de 2014, étant précisé que deux contributions et deux cotisations, pour un montant total de 40 607,95 €, ont été payées pour partie en 2012 et en 2013 ;
- en « autres recettes », une somme de 31 720 € prélevée sur les réserves pour équilibrer le budget. En effet, le solde budgétaire étant déficitaire, le Secrétaire général propose à l'Assemblée générale de voter un prélèvement dans les réserves afin d'équilibrer le budget.

Les dépenses.

Les dépenses prévues en 2014 pour l'organisation des manifestations représentent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement (173 000 € sur un budget dépenses de fonctionnement de 189 500 €).

Le solde budgétaire.

Il est prévu à l'équilibre grâce au prélèvement d'une somme de 31 720 € sur les réserves en 2014 pour financer l'ensemble des activités programmées. Cette somme permet notamment d'augmenter la part prise en charge par le CREDAF pour chaque action et de financer la participation aux événements organisés par d'autres organisations internationales.

Le **Président** remercie le Secrétaire général et appelle les membres de l'assemblée à présenter leurs observations sur les prévisions budgétaires.

Mme Seynabou NIANG THIAM (Sénégal) demande si les prévisions de recettes prennent en compte le recouvrement des arriérés de cotisation.

M. Hamma HAMADOU (Niger) demande également des éclaircissements sur le montant des arriérés de cotisation indiqué dans le tableau.

Le **Secrétaire général** indique que le budget prévisionnel ne prend pas en compte les arriérés de cotisation dont le recouvrement est attendu, le budget ne présentant que les recettes prévues et certaines. En effet, il ne peut être présumé du montant des arriérés de cotisation qui sera éventuellement perçu. Sur le montant des arriérés indiqué dans le tableau, il précise qu'il s'agit des arriérés de cotisation perçus entre le 31/12/2013 et la date de rédaction du document préparatoire à l'Assemblée générale.

Le **Commissaire aux Comptes** intervient afin de préciser que le fait que les arriérés de cotisation ne soient pas pris en compte dans les prévisions budgétaires ne constitue pas un problème. Le montant qui pourra être éventuellement recouvré augmentera les recettes et permettra de limiter les prélèvements dans les réserves.

Le tour de table étant achevé et les membres de l'assemblée n'ayant pas d'autre observation à formuler, le **Président** propose de voter le budget prévisionnel.

Résolution n°3 :

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité le budget 2014, y compris le prélèvement sur les réserves.

Le Président invite l'assemblée à examiner le point suivant de l'ordre du jour et demande au Secrétaire général de présenter la révision du barème des cotisations.

5. Révision des cotisations et du barème.

5.1. Rappel.

Le **Secrétaire général** rappelle que les montants des cotisations s'établissent comme suit à ce jour :

- pour les pays dont le RNB/hab. est inférieur à 500 \$ EU = 2 500 euros ;
- pour les pays dont le RNB/hab. est compris entre 500 \$ EU et 1 000 \$ EU = 3 000 euros ;
- pour les pays dont le RNB/hab. est supérieur à 1.000 \$ EU = 4 000 euros.

Il rappelle également que la Belgique, le Canada et la France, membres permanents du Bureau exécutif, versent des contributions dont les montants s'élèvent respectivement à 5 000 € (augmentés des frais concernant la participation de ses propres délégués), 35.000 \$ CAD et 35 000 €, la France mettant par ailleurs à la disposition du Centre les trois agents affectés au secrétariat général ainsi que les locaux du siège de l'association et diverses prestations (téléphone, reprographie de la documentation...).

5.2. Actualisation des données et conséquences.

Le tableau suivant présente le montant du RNB/hab. en 2012 (données Banque mondiale) pour chacun des pays membres.

Les pays sont classés en fonction du RNB/hab., et par ordre décroissant, les zones de couleur définissant les trois catégories de cotisations acquittées actuellement.

Pays	RNB/habitant		
	2010	2011	2012
Belgique	45914	45930	44990
Canada	43269	45550	50970
France	42620	42420	41750
Gabon	7370	8080	10070
Liban	8060	9140	9190
Tunisie	3720	4020	4150
Algérie	4453	4470	4110
Maroc	2770	2970	2950
Congo	2080	2250	2550
Sao Tomé-et-Principe	1201	1350	1320
Djibouti	1280	1280	1280
Côte d'Ivoire	1070	1090	1220
Cameroun	1190	1210	1170
Mauritanie	990	1000	1110
Sénégal	1040	1070	1040
Cambodge	650	820	880
Comores	810	770	840
Haïti	660	700	760
Bénin	750	780	750
Tchad	600	720	740
Burkina Faso	510	580	670
Mali	680	610	660
Guinée-Bissau	588	600	550
Togo	440	570	500
République centrafricaine	450	480	490
Guinée	370	430	460
Madagascar	430	430	430
Niger	340	360	370
Burundi	167	250	240
République démocratique du Congo	181	190	220

Deux pays voient leur RNB/hab. passer au-dessus de leur seuil de cotisation pour la deuxième année consécutive :

- la Mauritanie qui franchit à nouveau le seuil de 1 000 € de RNB/hab. ;
- le Togo qui franchit à nouveau le seuil de 500 € de RNB/hab.

En conséquence, ces deux pays changeront de catégorie en 2015 en raison de ces franchissements de seuil :

- la Mauritanie devra s'acquitter d'une cotisation de 4 000 € ;
- et le Togo devra s'acquitter d'une cotisation de 3 000 €.

5.3. Révision du barème : rappel de la problématique.

Le Secrétaire général rappelle que le montant actuel des cotisations réclamées aux membres de l'association, fixé à la suite d'une décision de l'Assemblée générale prise lors de la séance qu'elle a tenue le 16 juin 2003 à Bamako, au Mali, a été confirmé par l'Assemblée générale de 2010 qui a demandé qu'il procède chaque année à une actualisation des données relatives au RNB/hab. des pays membres et propose les modifications de cotisations nécessaires.

Il expose que ces cotisations se répartissent actuellement en trois grandes catégories qui tiennent compte des facultés contributives des pays membres. Ces facultés contributives sont déduites du niveau du produit national brut par habitant (RNB/hab.) de chacun des États.

L'Assemblée générale de Beyrouth avait demandé d'étudier la possibilité de modifier le barème actuel des cotisations afin d'introduire plus de progressivité et de limiter l'effet de seuil, sans remettre en cause le principe de l'utilisation du revenu national brut par habitant (RNB/hab.).

Le Secrétaire général rappelle qu'une proposition a été faite à l'Assemblée générale de Brazzaville, après étude de ce point lors de la dernière réunion du Bureau exécutif.

Les scénarios présentés intégraient également une augmentation des cotisations face au constat d'une augmentation significative des coûts des prestations depuis 2003, date de la dernière augmentation des cotisations.

Le scénario de la proportionnalité totale a été rejeté par l'Assemblée générale en raison de variations trop importantes des cotisations (à la hausse) pour les pays au RNB/hab. les plus élevés (hors les 3 pays contributeurs). Celui consistant à augmenter le nombre de catégories pour limiter l'effet de seuil a été favorablement accueilli.

En revanche, si l'augmentation des cotisations a été acceptée dans le principe, il rappelle que l'Assemblée générale lui a confié le soin de proposer au Bureau exécutif une solution progressive en étudiant la possibilité d'une revalorisation automatique du montant des cotisations arrêtées.

Aussi, a-t-il proposé de débattre sur la méthodologie suivante :

- choisir un scénario cible parmi 2 hypothèses (budget de 210 k€ ou de 195 k€) ;
- faire porter l'augmentation sur 3 ans, à raison d'un tiers par an ;
- appliquer ensuite une revalorisation en calculant l'augmentation des cotisations à partir du « taux d'inflation international » utilisé par la Banque mondiale dans sa « Méthode Atlas » ;
- proposer à l'Assemblée générale d'Abidjan de voter le dispositif pour une mise en œuvre à partir de 2015, soit une application de la totalité de l'augmentation retenue en 2017 et du mécanisme de revalorisation à partir de 2018.

5.4. Propositions.

Après échanges entre les membres du Bureau exécutif et les membres invités, le Secrétaire général explique qu'il a été décidé à l'unanimité de proposer à l'Assemblée générale :

- la création de 6 catégories,
- le maintien du RNB/hab. comme critère de calcul,
- l'augmentation sur 3 ans pour atteindre le scénario 2-2 (cf. tableau infra),
- la réévaluation triennale avec indexation sur le taux d'inflation international.

Les 6 catégories	
-	RNB/hab < 500 \$ EU
-	de 500 à 999 \$ EU
-	de 1.000 à 1.999 \$ EU
-	de 2.000 à 3.999 \$ EU
-	de 4.000 à 5.999 \$ EU
-	plus de 6.000 \$ EU

Rappel des hypothèses :

Pays	RNB/hab 2012	Montant cotisation 2014	Montant 2015 Hyp 1	Montant 2015 Hyp 2-1	Montant 2015 Hyp 2-2
Belgique	45930	5 000	5 000	5 000	5 000
Canada	45550	25 000	25 000	25 000	25 000
France	42420	35 000	35 000	35 000	35 000
Gabon	10070	4 000	29 970	7 500	6 500
Liban	9190	4 000	27 351	7 500	6 500
Tunisie	4150	4 000	12 351	6 500	6 000
Algérie	4110	4 000	12 232	6 500	6 000
Maroc	2950	4 000	8 780	6 000	5 500
Congo	2550	4 000	7 589	6 000	5 500
Sao Tomé-et-Principe	1320	4 000	3 929	5 500	5 000
Djibouti	1280	4 000	3 810	5 500	5 000
Côte d'Ivoire	1220	4 000	3 631	5 500	5 000
Cameroun	1170	4 000	3 482	5 500	5 000
Mauritanie	1110	4 000	3 304	5 500	5 000
Sénégal	1040	4 000	3 095	5 500	5 000
Cambodge	880	3 000	2 619	5 000	4 500
Comores	840	3 000	2 500	5 000	4 500
Haïti	760	3 000	2 262	5 000	4 500
Bénin	750	3 000	2 232	5 000	4 500
Tchad	740	3 000	2 202	5 000	4 500
Burkina Faso	670	3 000	1 994	5 000	4 500
Mali	660	3 000	1 964	5 000	4 500
Guinée-Bissau	550	3 000	1 637	5 000	4 500
Togo	500	3 000	1 488	5 000	4 500
Rép. centrafricaine	490	2 500	1 458	4 500	4 000
Guinée	460	2 500	1 369	4 500	4 000
Madagascar	430	2 500	1 280	4 500	4 000
Niger	370	2 500	1 101	4 500	4 000
Burundi	240	2 500	714	4 500	4 000
RD Congo	220	2 500	655	4 500	4 000
Total cotisations + contributions		155 000	210 000	210 000	195 500

Le **Président** remercie le Secrétaire général pour la présentation de la proposition de révision des cotisations et du barème et sollicite l'avis des membres de l'Assemblée générale.

M. Souleymane Sidi Mohamed EL HAIBA (Mauritanie) estime que le CREDAF devrait avoir les moyens de financer ses actions sans avoir d'inquiétudes de budget. Il propose une révision annuelle des cotisations basée sur le taux d'inflation international.

M. Hamma HAMADOU (Niger) demande une précision sur les données qui servent de base en matière de RNB/hab.

Le **Secrétaire général** rappelle que les données en matière de RNB/hab. sont celles de la Banque Mondiale, et que le choix de ces données a été confirmé précédemment par l'Assemblée générale et le Bureau exécutif. Il indique également que la révision annuelle des cotisations basée sur le taux d'inflation international a été écartée précédemment par l'Assemblée générale et le Bureau exécutif.

M. Hamma HAMADOU (Niger) remercie le Secrétaire général pour sa réponse et lui demande de lui indiquer l'année de référence des données pour le calcul des cotisations.

Le **Secrétaire général** rappelle que les données utilisées sont celles de l'année N-2, les données de l'année N-1 n'étant pas disponibles en début d'année N.

Le tour de table étant terminé, le **Président** invite les membres de l'assemblée à procéder au vote sur la proposition de révision des cotisations et du barème.

Le Niger se prononce contre la proposition et le reste de l'assemblée pour.

Résolution n°4 :

La révision des cotisations et du barème est approuvée à la majorité par l'Assemblée générale.

6. Questions diverses.

Le **Secrétaire général** indique que, depuis 2012, le Secrétariat général du CREDAF, à la demande du Bureau exécutif, a noué des contacts avec les organisations internationales qui le considèrent aujourd'hui comme un partenaire à part entière.

Le bénéfice, pour les membres du CREDAF, est multiforme : meilleure coordination des thèmes traités, association en amont à la réflexion sur des sujets de portée internationale, partage de l'expertise, recueil d'informations pratiques et d'informations sur l'actualité de la fiscalité internationale, élargissement des possibilités de benchmarking...

A ce jour, le CREDAF est devenu un partenaire de fait, en étant systématiquement associé aux événements organisés et à la diffusion automatique des informations, voire en organisant des événements conjoints, des organisations suivantes : CIAT, OCDE, PNUD (Pôle de Dakar), UEMOA, ITD, IBFD. Il entretient également de bonnes relations avec la CEMAC, l'IOTA, le CATA...

Le Secrétaire général informe l'assemblée que plusieurs de ces organisations ont manifesté leur souhait de formaliser leur coopération avec le CREDAF, à l'instar de ce qui a été fait avec le CIAT. C'est notamment le cas de l'OCDE et du PNUD (Pôle de Dakar).

6.1. Projet de protocole de partenariat avec l'OCDE.

Il expose que l'OCDE est incontestablement l'organisation internationale la plus influente et la plus active en matière de fiscalité internationale, qu'il s'agisse de politique fiscale ou d'administration fiscale. Le directeur du Centre de politique et d'administration fiscale, Pascal Saint-Amans, lui a proposé la signature d'un protocole de coopération pour formaliser les relations qui se sont déjà installées entre le CREDAF et l'OCDE.

Le Secrétaire général précise qu'un projet de protocole a été rédigé et qu'il est remis aujourd'hui aux membres de l'assemblée pour consultation. Il propose aux membres de prendre le temps de l'étudier et de se prononcer sur ce protocole lors d'une consultation par messagerie électronique.

Il propose de donner mandat au Bureau exécutif d'examiner les observations qui seraient formulées par les membres lors de cette consultation et d'autoriser le Président à signer le protocole à l'issue de ces deux phases.

Le **Président** le remercie et appelle les membres à commenter ces propositions.

M. Souleymane Sidi Mohamed EL HAIBA (Mauritanie) demande si le protocole d'accord avec l'OCDE permettra aux membres du CREDAF d'avoir accès à la documentation de l'organisation.

Le **Secrétaire général** précise que la documentation payante de l'OCDE le restera, même une fois l'accord signé.

En l'absence d'observations complémentaires, le **Président** demande au Secrétaire général de présenter le projet suivant, sur les perspectives de partenariat avec le PNUD (Pôle de Dakar).

6.2. Perspective de partenariat avec le PNUD, Pôle de Dakar.

Le **Secrétaire général** indique que le Pôle « stratégies de développement et finances publiques » du PNUD, basé à Dakar, a élargi ses compétences à la fiscalité depuis près de deux ans. Son périmètre géographique d'action coïncide fortement avec celui du CREDAF. Les deux organisations ont déjà eu l'occasion de collaborer à plusieurs reprises, en s'invitant mutuellement aux événements qu'elles organisent, en se coordonnant sur les programmes d'activité et en travaillant ensemble sur la préparation de certains événements.

Le Secrétaire général informe l'assemblée qu'il a été invité à la réunion du comité stratégique du Pôle de Dakar, à Dakar, le 13 mars dernier, aux côtés de ses autres partenaires (FMI, UEMO, CEMAC...). Au cours de cette réunion, le Pôle a confirmé son intérêt de nouer un partenariat avec le CREDAF.

Si l'Assemblée générale approuve cette proposition, le Secrétaire général indique que le Bureau exécutif pourra être saisi, le moment venu, d'un projet qui sera ensuite soumis aux observations des membres, selon le même processus que pour le protocole avec l'OCDE.

Le **Président** le remercie et appelle les membres à se prononcer sur les démarches proposées en vue de la signature du protocole d'accord avec l'OCDE, les perspectives de partenariat avec le PNUD étant à ce stade à l'état de projet.

Résolution n°5 :

La proposition de mise en œuvre des deux phases relatives au projet de protocole de partenariat avec l'OCDE est approuvée à l'unanimité par l'Assemblée générale.

Le **Président** demande donc au Secrétaire général d'engager les démarches de consultation des membres du CREDAF avant de soumettre le projet à l'examen du Bureau exécutif. Il propose de passer au dernier point de l'ordre du jour.

7. Les questions statutaires.

7.1. L'élection du Secrétaire général.

Le **Secrétaire général** indique que, lors de la réunion du Bureau exécutif du 24 juin dernier, il a informé le Président et le Bureau exécutif de son retour à la DGFIP française, à sa demande, pour occuper de nouvelles fonctions.

La DGFIP de la France a présenté aux membres du Bureau exécutif la candidature de M. Didier CORNILLET, Administrateur des Finances publiques adjoint (cf. CV joint en annexe 4).

Conformément à l'article 8 des statuts de l'Association, le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale. Il est donc proposé à l'assemblée de nommer, comme Secrétaire général du CREDAF, M. Didier CORNILLET, Administrateur des Finances publiques adjoint à la DGFIP française.

Il est proposé que le changement de Secrétaire général prenne effet à la date du 20 juin 2014 afin de laisser au Secrétaire général sortant le soin de clôturer les opérations comptables consécutives au colloque d'Abidjan, d'effectuer les démarches nécessaires auprès de l'établissement bancaire gérant les comptes du CREDAF pour le changement de titulaire et au Commissaire aux comptes de procéder à la certification des comptes au jour de la prise de ses fonctions par le Secrétaire général entrant.

Le **Président** appelle les membres de l'assemblée à réagir à cette proposition.

Mme Mariama SOUMANOU BABA-MOUSSA (Bénin) indique que M. CORNILLET a travaillé dans l'ombre de M. BERTEAU depuis quelques mois et qu'elle a pu apprécier ses qualités. Elle salue chaleureusement le travail accompli par M. BERTEAU en sa qualité de Secrétaire général du CREDAF.

M. Hamma HAMADOU (Niger) soulève une question de procédure. Il estime qu'il n'est pas souhaitable que le candidat à l'élection soit présent dans la salle d'assemblée pendant l'examen de sa candidature.

Le **Président** prend note de cette remarque, demande à M. CORNILLET de sortir et annonce qu'il sera pris soin, à l'avenir, d'examiner ces questions à huis clos. En l'absence d'observation complémentaire, il appelle au vote sur l'élection du nouveau Secrétaire général.

Résolution n°6 :

M. Didier CORNILLET est élu Secrétaire général à l'unanimité par l'Assemblée générale.

7.2. La désignation du Commissaire aux Comptes.

Le Président appelle ensuite à la désignation du Commissaire aux Comptes.

Il rappelle qu'il est proposé de reconduire dans ces fonctions M. Laurent ROUSSEAU.

Résolution n°7 :

M. Laurent ROUSSEAU est reconduit dans les fonctions de Commissaire aux Comptes à l'unanimité par l'Assemblée générale.

7.3. La désignation des pays organisateurs des prochains colloques.

Le **Secrétaire général** rappelle les pays dont la candidature a été acceptée par l'Assemblée générale pour l'organisation des prochains colloques :

Année **2015** : **Guinée** (décision de l'assemblée générale de 2012) ;

Année **2016** : **Gabon** (décision de l'assemblée générale de 2013) ;

Année **2017** : **République démocratique du Congo** (décision de l'assemblée générale de 2013).

Il appelle les pays candidats pour l'année 2018 à se faire connaître, après avoir précisé que, précédemment à l'AG, Haïti a informé le secrétariat général de son souhait de se porter candidat pour l'année 2018, par la voix du Ministre et du Directeur général.

Mme Mariama SOUMANOU BABA-MOUSSA (Bénin) rappelle qu'elle s'est portée candidate pour la tenue du colloque 2018 au Bénin lors de la dernière Assemblée générale. Elle indique qu'elle a déjà pris contact avec son autorité de tutelle pour la transmission au secrétariat général de la lettre de candidature officielle.

M. Miradin MORLAN (Haïti) confirme la candidature de son pays à l'organisation d'un colloque.

Le **Président** prend note de la candidature des deux pays et indique que le Bureau exécutif examinera les candidatures lors de sa prochaine réunion et que le choix sera fait pour l'année 2018 à l'occasion de la prochaine Assemblée générale.

7.4. L'élection du nouveau Bureau.

Le Président donne la parole au Secrétaire général.

Il est proposé la prise de fonction des nouveaux membres du Bureau à compter de ce jour (19 mai 2014) :

➤ **Election du président**

Dirigeant de l'administration fiscale organisant le colloque en 2014 : la Côte d'Ivoire

➤ **Election du vice-président**

Dirigeant de l'administration fiscale devant organiser le colloque en 2014 : la Guinée

➤ **Election des cinq administrateurs**

- *Dirigeant de l'administration fiscale du Congo*
- *Dirigeant de l'administration fiscale du Liban*
- *Dirigeant de l'administration fiscale de la Belgique*
- *Dirigeant de l'administration fiscale du Canada*
- *Dirigeant de l'administration fiscale de la France*

Le **Président** appelle au vote des membres de l'assemblée.

Résolution n°8 :

L'Assemblée générale vote à l'unanimité l'élection du nouveau Bureau exécutif.

Le **Secrétaire général** note que l'Algérie quitte le Bureau. Il salue l'action et le soutien de M. Abderrahmane RAOUYA, Directeur général des Impôts, pendant toute la durée de son mandat.

Il évoque ensuite le dernier point de l'ordre du jour : la prochaine réunion du Bureau exécutif.

7.5. La prochaine réunion de Bureau.

Le Secrétaire général indique que, sur invitation de la Direction générale des Finances publiques de la France, il est proposé de tenir la prochaine réunion de bureau le lundi 27 juin 2014 à Paris.

Mme Josiane LANTERI (France) remercie à cette occasion les membres du Bureau exécutif d'accepter l'invitation.

L'**Assemblée générale** réitère ses remerciements au pays d'accueil, la Côte d'Ivoire, et félicite M. Kouakou Pascal ABINAN pour l'organisation du Colloque à Abidjan.

Le **Président sortant**, M. Antoine NGAKOSSO, exprime ses remerciements aux membres de l'assemblée, au Bureau exécutif et au Secrétaire général pour la confiance et le soutien qu'ils lui ont témoigné tout au long de son mandat et félicite le nouveau Président, M. Kouakou Pascal ABINAN, à qui il offre sa collaboration et son soutien pour l'exécution de sa mission.

Il exprime également le plaisir qu'il a eu à travailler en collaboration avec le Secrétaire général sortant, à qui il souhaite une bonne continuation dans ses nouvelles fonctions.

L'ensemble de l'assemblée salue chaleureusement le Secrétaire général sortant, dont le travail remarqué et apprécié a permis au CREDAF de connaître un véritable essor sous son mandat.

Le **Président élu** remercie les membres de l'Assemblée générale pour son élection et félicite le Président sortant pour le travail abattu pendant son mandat. Il souhaite également la bienvenue au Secrétaire général nouvellement élu.

Il remercie les membres de l'Assemblée générale pour leur participation et lève la séance à 13h40.

ANNEXE 1

Liste de présence à l'Assemblée générale





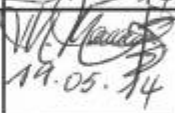










29^{ème} colloque international du CREDAF
Abidjan – Côte d'Ivoire
 du 19 au 22 mai 2014



LISTE DE PRÉSENCE

Pays	Représentant de l'administration fiscale	Signature
ALGERIE	M. Abderrahmane RAOUYA, représenté par M. Djamel HANNICHE	
BELGIQUE	M. Philippe JACQUIJ	
BENIN	Mme Mariama SOUMANOU BABA-MOUSSA	
BURKINA-FASO	M. Paoua-N'songo Paul NIKIEMA	
BURUNDI	M. Domitien NDIHOKUBWAYO	
CAMBODGE	M. NGY TAYI	absent
CAMEROUN	M. Modeste MOPA, représenté par Nkepeng Philip PENANJE	
CANADA	M. Gabriel CAPONI, représenté par Mme Guylaine ROBERT	
COMORES	M. Hamada MOUSSA, représenté par M. Ahamed ABDILLAHE	
CONGO	M. Antoine NGAKOSSO	
CÔTE D'IVOIRE	M. Pascal Kouakou ABINAN	

DJIBOUTI	M. Mohamed-Kader ABDOULKADER	absent
FRANCE	M. Bruno BEZARD, représenté par Mme Josiane LANTERI	
GABON	M. Joël OGOUMA, représenté par M. Martin ESSANGUI OBAME	
GUINEE	M. Ouo-Ouo Waïta MONEMOU, représenté par M. Amadou Oury BAH	 19.05.14
GUINEE BISSAU	Dr Suleimane SEIDI, représenté par M. Leonel Infamara MANE	 19.05.14
HAÏTI	M. Andral JOSEPH, représenté par M. Miradin MORLAN	 19.05.14
LIBAN	M. Alain BIFANI, représenté par M. Mounir BARDAWIL	
MADAGASCAR	M. Armand TAZAFY, représenté par M. William Marie Joseph RASOANAIVO	
MALI	M. Sidima DIENTA, représenté par M. Mamadou Makan SAMAKE	
MAROC	M. Abdellatif ZAGHNOUN, représenté par M. Abdelhaq CHEIKH	
MAURITANIE	M. Ould Djay EL MOCTAR, représenté par M. Souleymane Sidi Mohamed EL HAIBA	
NIGER	^{HAMADOU} M. Hama AMADOU	
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	M. Mathurin RAMADANE	
R. D. CONGO	M. Dieudonné LOKADI MOGA, représenté par M. Jean Marie MBOKO DJ'ANDIMA	

SAO TOME ET PRINCIPE	M. Engracio S. SOARES DA GRACA	absent
SENEGAL	Mme Seynabou NIANG THIAM	
TCHAD	M. Abdoulaye TAHIRO DABOU	absent
TOGO	M. Eso Wavana ADOYI	
TUNISIE	M. Riadh KAROUI	absent
CREDAF	M. Gilles BERTEAU	
CREDAF	M. Laurent ROUSSEAU	
CREDAF	Mlle Stéphanie PHILIPPE	

ANNEXE 2

Le rapport moral

Par le Président du CREDAF, Antoine NGAKOSSO, Directeur général des Impôts et des Domaines du Congo

Depuis l'assemblée générale de Brazzaville, le 27 mai 2013, j'ai eu l'honneur et le plaisir d'assurer la Présidence du CREDAF. Cet honneur a été partagé par toute la Direction générale des Impôts et des Domaines du Congo.

En 2013, conformément aux orientations prises il y a deux ans, notre association s'est ouverte vers l'extérieur et est devenue aujourd'hui un partenaire à part entière des organisations internationales importantes dans le domaine de la fiscalité.

Cette ouverture s'est traduite par la signature d'un protocole de coopération avec le Centre interaméricain des administrations fiscales (le CIAT), mais également par l'intervention d'experts de plusieurs organisations internationales au cours des événements organisés par le CREDAF. Le thème choisi pour le colloque de Brazzaville, la fiscalité internationale, a également permis d'associer plusieurs de ces organisations (OCDE, FMI, CIAT, UEMOA, IBFD notamment), ce qui confirme l'intérêt qu'elles portent au CREDAF.

En 2013, le CREDAF a proposé à ses membres un programme ambitieux, visant à répondre aux attentes nombreuses de ses membres. Ainsi, 7 événements ont été organisés en collaboration avec les administrations des pays d'accueil : le colloque annuel, trois séminaires, une formation de formateurs et deux groupes de travail. Ces actions seront détaillées au cours de l'assemblée générale.

Je tiens à souligner la qualité des documents de synthèse qui sont élaborés par le Secrétariat général à l'issue de ces actions, à partir des contributions des experts animateurs. Je vous invite à vous en emparer et à capitaliser sur les recommandations qui y figurent afin d'en tirer le plus grand profit pour vos administrations.

Je voudrais remercier mes collègues responsables des administrations fiscales qui ont accueilli les actions de notre organisation en 2013, toujours dans d'excellentes conditions, et ceux qui ont mis de l'expertise à la disposition du CREDAF. C'est une des forces de notre organisation que de pouvoir compter sur ses membres pour fonctionner. Je ne peux que vous encourager à poursuivre dans cette voie. J'invite ceux qui n'ont jamais accueilli d'événement du CREDAF à franchir le pas, en commençant peut-être par une réunion d'un groupe de travail qui mobilise moins de ressources. C'est l'occasion pour nos administrations de réaliser une opération de communication, interne et externe, et de mobiliser nos équipes autour d'un projet. C'est l'occasion aussi de faire découvrir nos pays et notre culture à nos collègues.

Le programme qui vous est proposé pour 2014 est également très dense ; le Bureau exécutif l'a élaboré en prenant en compte les attentes exprimées, même si toutes ne peuvent être retenues. Les évolutions par rapport au programme habituel consistent en la production d'un deuxième guide et la tenue d'une réunion internationale avec l'OCDE. De plus, un des séminaires des directeurs a été prévu sous la forme d'une formation, compte tenu de la technicité du sujet (les prix de transfert). Ce programme vous sera détaillé dans quelques instants, je ne m'y arrête pas plus ; je me contenterai de dire un mot sur le thème du colloque qui s'ouvre aujourd'hui : « l'audit et le contrôle internes ».

Nos administrations fiscales sont fortement exposées aux risques en raison de leur responsabilité dans l'activité financière de l'État, de la large déconcentration des responsabilités et de la sensibilité des processus gérés et des informations détenues. Ces risques sont multiples et variés et concernent toutes les structures et tous les processus. Dès lors, en tant que dirigeants de ces administrations, nous sommes naturellement amenés à nous interroger sur le fonctionnement

des structures dont nous avons la charge. L'audit et le contrôle internes doivent nous aider dans cette démarche. J'espère que le colloque répondra à ces attentes et nous permettra d'avoir une meilleure vision des dispositifs à améliorer ou à mettre en place.

Mesdames, Messieurs, chers collègues, je conclurai le rapport moral en soulignant le dynamisme de notre organisation et les excellentes relations que j'ai entretenues avec le Secrétaire général tout au long de la période où j'ai eu l'honneur et le plaisir d'assumer la Présidence du CREDAF.

ANNEXE 3

CREDAF – Exercice comptable 2013

Rapport du Commissaire aux comptes

Le Centre de rencontres et d'études des dirigeants des administrations fiscales (CREDAF) est une association à caractère international, constituée le 13 mai 1982 à Yaoundé (Cameroun), dont l'organisation et le fonctionnement sont actuellement définis par les statuts et le règlement intérieur tels que modifiés en mai 2006.

Par décision prise le 16 mai 2011, à Oran (Algérie), l'assemblée générale m'a nommé commissaire aux comptes du CREDAF.

En exécution de cette mission, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2013, sur :

- Le contrôle des comptes annuels du CREDAF ;
- Les vérifications et les informations spécifiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le secrétaire général, également trésorier.

Il m'appartient de certifier ces comptes sur la base de l'audit réalisé qui a notamment comporté 5 interventions sur place.

I- Certification des comptes annuels

J'ai effectué un audit selon les normes qui requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

A cet égard, il est rappelé qu'un audit consiste à examiner les éléments probants justifiant les données contenues dans les comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes ainsi que leur présentation d'ensemble.

Depuis une décision prise en réunion de Bureau, le 17 septembre 2004, la comptabilité du CREDAF est tenue selon le principe des recettes perçues et des dépenses payées (ou des « encaissements et décaissements »).

Conformément à l'article 19 du règlement intérieur, le secrétaire général tient la comptabilité. A cet effet, il comptabilise les opérations au moyen du logiciel « Money », lequel permet de tenir le livre-journal et de centraliser les écritures.

En 2013, l'activité du CREDAF a généré un déficit comptable de 9 642,49€ (pour mémoire, le résultat comptable 2012 était déficitaire pour 26 732,24€).

Ce résultat prend en compte des éléments qui ne trouvent pas leur fait générateur dans l'exercice 2013, à savoir des avances de cotisations encaissées sur l'exercice pour un montant de 28 255,61€ et des arriérés de cotisations pour un montant de 24 500€. Par ailleurs, en application du principe des recettes perçues et des dépenses payées, le résultat ne tient pas compte des cotisations 2013 payées d'avance au cours des années antérieures (soit 32 487,43€).

A la clôture de l'exercice 2013, 6 pays membres ont une dette vis-à-vis du CREDAF pour un montant total de 47 000€, représentant le paiement de 16 cotisations portant sur les années 2008 à 2013.

La situation financière nette du CREDAF s'élève à 220 977,66€ au 31 décembre 2013, dont 153 349,24€ sous forme de titres de placement (il s'agit de la valeur d'achat des titres dont la valeur liquidative au 31 décembre 2013 s'élève à 163 245,26€) et 51 417,77€ sous forme d'épargne réglementée (livret d'épargne ouvert en 2009).

Les réserves du Centre représentent environ 14 mois de fonctionnement (le calcul étant effectué sur la moyenne des dépenses payées au cours de la période 2009-2013).

Les pièces justificatives de recettes et de dépenses ont été intégralement vérifiées et le rapprochement bancaire a été réalisé de manière exhaustive. De même, les espèces ont été comptées et comparées au compte « Caisse ».

Ces différents pointages n'ont pas révélé d'anomalie.

Fort de ce constat, j'estime que mes contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

En conséquence, **je certifie que les comptes annuels sont réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale du CREDAF à la fin de l'exercice clos au 31 décembre 2013.**

II- Vérifications et informations spécifiques

J'ai également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport financier du secrétaire et dans les documents adressés aux adhérents sur la situation financière et sur les comptes annuels.

A Paris, le 11 mai 2014.



Le Commissaire aux Comptes
Laurent ROUSSEAU

ANNEXE 4

Curriculum Vitae de M. Didier CORNILLET

INFORMATION PERSONNELLE



Nom CORNILLET

Prénom Didier

✉ didier.cornillet@dgifp.finances.gouv.fr

Sexe M

Date de naissance 15/01/1961

Nationalité Française

GRADE Administrateur des Finances Publiques Adjoint

FONCTION ACTUELLE Chargé de mission à la Mission de Coopération Internationale de la DGFIP (MCI)

EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

- 2012-2013 Directeur du Pôle Pilotage et Ressources de la Direction départementale des Finances Publiques des Hautes-Alpes.
- 2005-2012 Inspecteur Principal des Finances Publiques à la Direction des Grandes Entreprises (DGE) : auditeur, chargé de communication, délégué à la formation professionnelle, responsable du budget et de la logistique, référent missions internationales. Référent Qualité de service.
- 1996-2005 Inspecteur gestionnaire (Pôle Recettes) et vérificateur à la Direction départementale de la Réunion : fiscalité (directe locale, professionnels, particuliers, immobilier, Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF), contrôle des dossiers à fort enjeux) et recouvrement.
- 1988-1996 Inspecteur gestionnaire et vérificateur à la Direction départementale de la Guadeloupe : recouvrement, fiscalité (directe locale, des professionnels, des particuliers), contrôle fiscal externe, Assistant technique de 2 centres de gestion agréés (entreprises commerciales et agricoles) et assistant technique d'une association agréée (professions libérales).
- 1985-1988 Inspecteur vérificateur en Brigade départementale puis en Brigade de contrôle de revenus à la Direction des Services fiscaux de Paris Nord.

ÉDUCATION ET FORMATION

- 1984-1985 Ecole Nationale des Impôts (ENI PARIS)
1982 Licence en Droit public Université PARIS II ASSAS
1978 Bac Littéraire langues étrangères (anglais, Espagnol, Allemand) à PARIS

COMPÉTENCES PERSONNELLES

Langue(s) maternelle(s)
Autre(s) langue(s)

Français

	COMPRENDRE		PARLER		ÉCRIRE
	Écouter	Lire	Prendre part à une conversation	S'exprimer oralement en continu	
Anglais	C1	C1	C1	C1	C1
Espagnol	C1	C1	C1	C1	C1

Compétences en communication

Compétences acquises comme :

- Formateur (communication, fiscalité) ;
- Chargé de communication (DGE) ;
- Directeur de pôle transverse en direction départementale ;
- Accueil des délégations étrangères à la DGE (préparation des programmes, présentations...);
- Organisation d'événements (rencontre avec les grandes entreprises en 2007, anniversaire des 10 ans de la DGE, convention des cadres A).

Compétences organisationnelles / managériales

Compétences acquises comme :

- Chef de service et directeur de pôle (équipes de 2 à 30 agents) ;
- Animation de groupes de travail (formation professionnelle, site intranet) ;
- Chargé de la mise en place de la dématérialisation des dossiers de la DGE ;
- Responsable de la Qualité de service (DGE).

Compétences informatiques

Bonne maîtrise de la bureautique (Word, Excel, Powerpoint) et Contao (gestion de site internet)

Autres compétences

1. Directeur RH,
2. Formation professionnelle (animateur et responsable),
3. Budget, logistique,
4. Audit et contrôle interne,
5. Expert technique à l'international depuis 2007 (missions OCDE, FMI...),

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

Aptitude à travailler en anglais

Présentations Projets Conférences Séminaires

- Mission FMI (2013) : audit de l'administration fiscale et douanière de la Dominique ;
- Séminaires et travaux OCDE (2007 à 2013) : Grandes entreprises ; Conventions fiscales ;
- Missions d'expertise internationale sous l'égide de l'UE et du FMI en Grèce (2010 et 2011) : mise en place d'une direction des grands contribuables « Large Taxpayers Office » ;
- Chargé du projet de dématérialisation des dossiers de la DGE ;
- Chargé du projet portant sur la rénovation du site intranet de la DGE et de la rédaction du journal interne « DialoGuE » ;
- Formateur à la Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion (étudiants en préparation au diplôme d'expertise comptable).